

Session: 7e édition NUMAD

Commission: Affaires Politiques Internationales

Rapporteur: Mexique, Bolivie, Vatican

Parrains: Afrique du Sud, Espagne, Hongrie, Brésil, Inde

## LA QUESTION DE PRÉSERVER UNE IDENTITÉ CULTURELLE AU SEIN DE LA MONDIALISATION

L'Assemblée générale,

Affirmant que les peuples autochtones sont égaux à tout autre peuple et en reconnaissant de même le droit à tout peuple d'être différent et unique, se considérer comme tel et être respectés par ce fait,

Constatant la stagnation des systèmes éducatifs dans les pays en développement,

Convaincue que l'identité culturelle représente un facteur fondamental de nos sociétés et que sa préservation dépend de l'éducation reçue,

1. Promeut l'accès des minorités ethniques à l'éducation primaire à travers l'augmentation des budgets d'éducation dans les zones habitées par ces minorités, et à l'enseignement supérieur à travers des procédures d'anonymat ;
2. Recommande des campagnes de sensibilisation afin de prévenir des inégalités dans la société civile ;
3. Encourage les États à rediriger les taxes recueillies notamment des firmes transnationales afin de dynamiser et développer d'avantage les entreprises locales et startups ainsi que pour promouvoir l'éducation ;
4. Promeut l'accès aux universités et autres entités d'éducation supérieure aux minorités reconnues comme telles par les gouvernements et possédant la nationalité du pays en question ;
5. Considère que les religions doivent pouvoir être enseignées librement dans tout pays, indépendamment de la culture et l'origine propres à chacun et en dehors des projets éducatifs dans l'enseignement primaire et supérieur.